



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA

B080224\_D1

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### SARL ADADE SERVICES - Aide financière de la CALL

La SARL ADADE SERVICES, installée à Harnes, 77 rue des Fusillés, a pour activité tous travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, et principalement les travaux de plomberie-chauffage-électricité.

Elle a été sélectionnée sur appel d'offres GRDF, afin d'assurer les interventions nécessaires au domicile ou établissement des clients raccordés au réseau de distribution GRDF (contrôle, réglage, éventuel changement de chaudière).

En effet, actuellement les Hauts-de-France sont alimentés par du gaz naturel à bas pouvoir calorifique « gaz B ». Ce gaz est fourni par un gisement situé aux Pays-Bas qui doit arriver à épuisement vers 2029. C'est la Norvège qui prendra progressivement la relève de l'approvisionnement de la région. Il s'agit de « gaz H » à haut pouvoir calorifique. Combustible déjà distribué sur le reste du territoire.

Ce nouveau contrat d'une durée de 4 ans a démarré en décembre 2023, et va permettre le développement de la société. A ce titre, Monsieur Amavi ADADE, gérant, prévoit le recrutement d'un salarié dès janvier 2024 pour être en capacité d'intervenir dans les délais.

Au regard de l'investissement estimé à 83 000 €, en vertu de son dispositif d'aide au développement des TPE (30 % du montant des investissements éligibles hors taxes compris entre 5 000 et 30 000 €), la CALL pourrait accompagner la société ADADE SERVICES par une subvention d'un montant maximal de 9 000 € correspondant à 30 % de l'assiette des dépenses en masse salariale de l'emploi créé calculé sur une période de 2 ans.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 9 000 €, la SARL ADADE SERVICES pour le développement de sa société.

**Autorise** le Président à signer, avec la SARL ADADE SERVICES, ou toute autre société s'y substituant, la convention et tout document nécessaires.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € seront prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal/Investissement/ligne 11480.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA



B080224\_D3

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Affaire n°24S005 - Travaux d'implantation des Points d'Apports Volontaire sur le territoire de la CALL (accord-cadre multi attributaires à bons de commandes) Autorisation de signer les marchés à venir**

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.

En plus des actions réalisées précédemment (collecte du verre par apport volontaire, extension du réseau de déchetteries communautaires), la CALL a décidé, par délibération du 2 février 2023, d'assurer les travaux nécessaires pour la pose des Points d'Apport Volontaire (PAV) à l'échelle communale .

Le marché de travaux afférent sera lancé sous la forme d'un marché subséquent à l'accord cadre 21S111 – lot 2 « Travaux d'entretien, de réparations et de travaux d'aménagement sur le patrimoine routier » de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et donnera lieu à la conclusion d'un d'accord-cadre à bons de commande multi attributaires, sans minimum avec un maximum, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

L'estimation des travaux (hors fourniture PAV) s'élève à 3 M € HT, valeur janvier 2024, sur la base du seuil maximal de l'accord cadre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président ou l'élu délégué à signer les marchés conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, les pièces afférentes à l'opération et solliciter les aides financières.

**Précise** que les crédits nécessaires, seront prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Programme MATDIV-BG-ACQUISITION BAV / Opérations 23D15910 & 23D16026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA



B080224\_D4

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Affaire 20S055 : Marché de travaux Aménagement de l'îlot Parmentier ZAC de la Centralité - LOT N°1 - Voirie Assainissement Modification de contrat n°1**

Située au sein du périmètre UNESCO et le long de la rue Paul Bert et de la rue Montesquieu à Lens, face au musée du Louvre-Lens, l'opération Parmentier (cité ERBM), au cœur de la Cité 9 fait l'objet d'une profonde restructuration.

Les travaux des espaces publics ont été lancés en mars 2021. L'opération sera finalisée courant juin 2024, à l'issue de la livraison de l'ensemble des logements (février 2024). Les premiers logements ont été livrés en septembre 2022 (rue Molière). Ce projet d'aménagement de traitement et de refonte des espaces publics est chiffré à près de 4,5 millions € HT soit 5,4 millions TTC.

Il s'agit de la première cité ERBM du territoire rénovée dans sa globalité.

Lors de la réalisation des travaux des espaces publics de l'aménagement de l'îlot Parmentier à Lens, il est apparu la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires (contraintes techniques en assainissement, altimétries de réseaux souterrains existants et adaptations complémentaires vis-à-vis du projet de constructions Maisons & Cités concomitant) pour l'achèvement complet de l'ouvrage.

Les travaux de réhabilitation et de construction des logements pour le compte de Maisons & Cités du quartier Parmentier se sont déroulés sur un planning plus étendu que prévu initialement, générant un allongement de la durée des travaux du présent marché, ce qui a engendré une prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme de 8 mois supplémentaires augmentant ainsi le délai global du marché à 46 mois.

L'allongement du délai de réalisation des travaux a eu pour incidence une augmentation de la mobilisation de l'encadrement de chantier, le temps de présence des équipes sur site, la mobilisation des véhicules et des installations de chantier...

L'ensemble de ces modifications engendrent un surcoût de 238 202,91 € HT, soit 10,4% du montant initial du marché, soit 2 529 419,98 € HT.

Vu les articles R 2194-2 et R 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30/11/2023,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la modification du contrat n°1 au marché N°20S055 lot 1 « Voirie-Assainissement » attribué au groupement EUROVIA/SOTRAIX.

**Autorise** le Président à signer la modification de contrat n°1 au marché marché N°20S055 lot 1 « Voirie-Assainissement » attribué au groupement solidaire EUROVIA/SOTRAIX.

**Précise** que les crédits nécessaires, seront prévus au budget 2024 sur l'imputation Budget Action Économique / Programme ZACCENTRAL/ Opération 19D14480/ Ligne de crédit 8263.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA



B080224\_D5

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Harnes rue du 11 Novembre et Allée des Bouleaux –Travaux d'assainissement et d'eau potable - Autorisation de signature du marché

La ville de Harnes envisage le réaménagement complet des voiries de la rue du 11 Novembre (route Départementale 39). Les investigations menées sur les réseaux d'assainissement ont mis en évidence la présence d'anciens réseaux d'assainissement qu'il est nécessaire de remplacer sur l'ensemble de l'emprise du projet. Le réseau d'eau potable est en fonte grise et fera l'objet d'un renouvellement dans le cadre de ces travaux. Les eaux pluviales de voirie de la rue du 11 Novembre seront également déconnectées en partie du réseau unitaire et infiltrées dans des caissons d'infiltration.

Le marché est passé par procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique. Le montant des travaux a été estimé à 1 300 000 € HT réparti de la manière suivante :

- Assainissement : 1 067 000 € HT,
- Eau potable : 233 000 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président ou l'élu délégué à signer le marché avec l'attributaire, conformément à l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres.

**Précise** que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Programme MGOP-ASSHT 2020/ Opération 21D15234/ Ligne de crédit 6819

**Précise** que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Eau Potable/ Programme MGOP-EAUHT 2020/ Opération 21D15118/ Ligne de crédit 4894

**Précise** que les travaux d'assainissement seront inscrits au plan concerté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2019-2024 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de l'amélioration de réseaux et de la déconnexion des eaux pluviales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA



B080224\_D6

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Recrutement d'un vacataire en cumul emploi-retraite pour les conseils communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu le décret n°2023-753 du 10 août 2023 portant application de l'article 26 de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 relatif au cumul emploi retraite et à la retraite progressive,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent vacataire pour la tenue des conseils communautaires,

Considérant que trois conditions doivent être réunies pour pouvoir recruter un vacataire :

- recrutement pour exercer un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Les missions réalisées seront les suivantes :

- Tenue des conseils communautaires en collaboration avec le Service Accompagnement juridique et Assemblées,
- Tenue des manifestations communautaires.

L'agent sera recruté sous la forme de vacations d'au moins 8 heures en fonction de la tenue des Conseils et Manifestations Communautaires au taux horaire brut de 22 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** le recrutement d'un agent vacataire pour une durée d'au moins 8 heures, rémunéré au taux horaire de 22 euros brut.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA

B080224\_D7

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste non permanent à temps complet de conseiller du tri dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Chaque année, en France, les activités économiques et les ménages produisent plus de 300 millions de tonnes de déchets. Ces déchets ont un impact négatif sur l'environnement, la santé et l'économie. Ils consomment des ressources naturelles, émettent des gaz à effet de serre, polluent les sols et les eaux, et coûtent cher à traiter. Pour réduire cet impact, il est essentiel de bien trier ses déchets, afin de les recycler et de les valoriser.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des 250 000 habitants de l'agglomération. Les responsabilités et missions qu'elle occupe s'adaptent en permanence aux évolutions de nos modes de consommation. Volume en augmentation, complexité des traitements, évolution du cadre réglementaire... Autant de changements qui ont amené la CALL à lancer de nombreuses initiatives et opérations notamment sur le zéro déchet, le compostage, les déchetteries ou encore l'économie circulaire...

C'est à ce titre que le conseiller du tri joue un rôle essentiel dans la communication et la sensibilisation au tri des déchets. Il participe à la promotion et à l'optimisation de la collecte sélective. Il assure le suivi des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets, informe et sensibilise les publics aux gestes du tri et à la prévention des déchets.

Relevant du Directeur Patrimoine et Cadre de Vie et du chef du Service Gestion des Déchets, au sein de la Direction des Services Techniques, l'agent assure des actions de sensibilisation et de communication propres au mode de gestion des déchets ménagers. A ce titre il exerce des missions telles que :

- la participation à la préparation et à la mise en œuvre des actions de sensibilisation,
- la sensibilisation des publics scolaires aux gestes du tri et à la prévention des déchets,
- la communication en habitat collectif,
- la communication auprès de l'ensemble des usagers ,
- la gestion technique et administrative des interventions,
- la sensibilisation de divers publics (personnel des communes, centres de loisirs, publics sensibles, manifestations environnementales ... ),
- la création de supports pédagogiques,
- la gestion administrative des dossiers,
- la mise en place ponctuelle de contrôles qualité.

A noter que dans le cadre du nouveau ré-agrément de la filière emballages/fibreux, l'organisme partenaire a fait état d'un susceptible soutien financier envisageable comme suit :

- 6 500 € par an, conseillé, la première année du ré-agrément (contre 4 000 € auparavant),
- puis 10 000 € par an par poste.

Ce poste non permanent à temps complet sera ouvert dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 36 mois, aux agents de la fonction publique titulaires du grade d'adjoint technique, par voie de détachement.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents non titulaires possédant des connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétences, notamment des connaissances en matière de réglementation des déchets, animation, sensibilisation des publics. La maîtrise du fonctionnement des collectivités locales, ainsi qu'une expérience en animation, sensibilisation des groupes et ou publics sont vivement souhaitées. Le permis B est requis.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer le poste non permanent à temps complet de conseiller du tri pour la Direction Patrimoine et Cadre de Vie dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**SÉANCE DU JEUDI 08 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 18 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 janvier et 2 février 2024 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **28 délégués étaient présents et 5 représentés sur 36 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 28**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Anouk BRETON, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Estelle SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 5**

Monsieur Justin CLAIRET à Madame Agnès LEVANT, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

**Absent(s) excusé(s) : 3**

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Daniel KRUSZKA

B080224\_D8

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Carency- Avenant à la convention de Fonds de Concours Communes Rurales (F.C.C.R) 2020

Par convention exécutoire en date du 2 mars 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Carency au titre du Fonds de Concours Communes Rurales, sur la dotation de 2020.

La convention venant à expiration le 2 mars 2024 alors que le démarrage des travaux s'est trouvé reporté, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa notification.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 26/01/2024

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2020 » entre la commune de Carency et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter de sa notification.

**Autorise** le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, seront prévus au budget 2024 sur l'imputation SCNERURALE- Code Opération 20114692 – LC 10289.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.